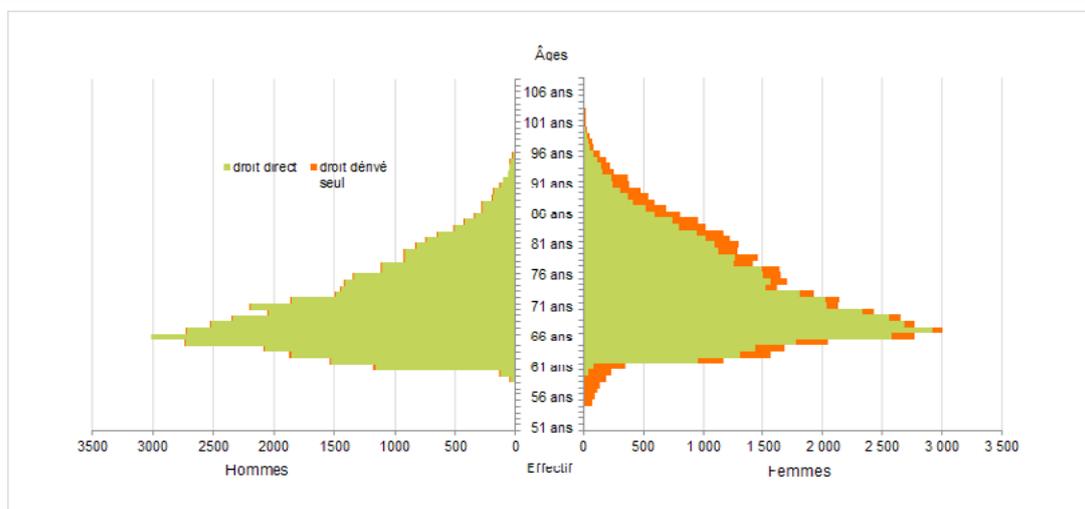


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 189	3 963	7 152
Droits directs (retraites personnelles)	3 024	3 012	6 036
Droits dérivés (retraites de réversion)	165	951	1 116
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	733	912	1 645
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	116	72	188
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,9 ans	64,3 ans	64,1 ans
Droits dérivés	72,2 ans	68,9 ans	69,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	32,3%	21,9%	27,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	40 973	48 904	89 877
Retraités percevant un droit direct seul	39 345	31 340	70 685
Retraités percevant un droit dérivé seul	230	6 659	6 889
Retraités percevant les deux à la fois	1 398	10 905	12 303
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	17,7%	23,6%	20,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 339	639	1 978
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,0 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	674 €	624 €	647 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 016 €	1 018 €	1 017 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	48,2%	66,4%	57,5%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

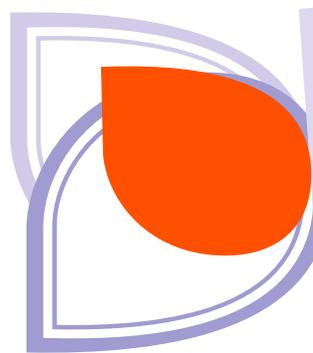
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

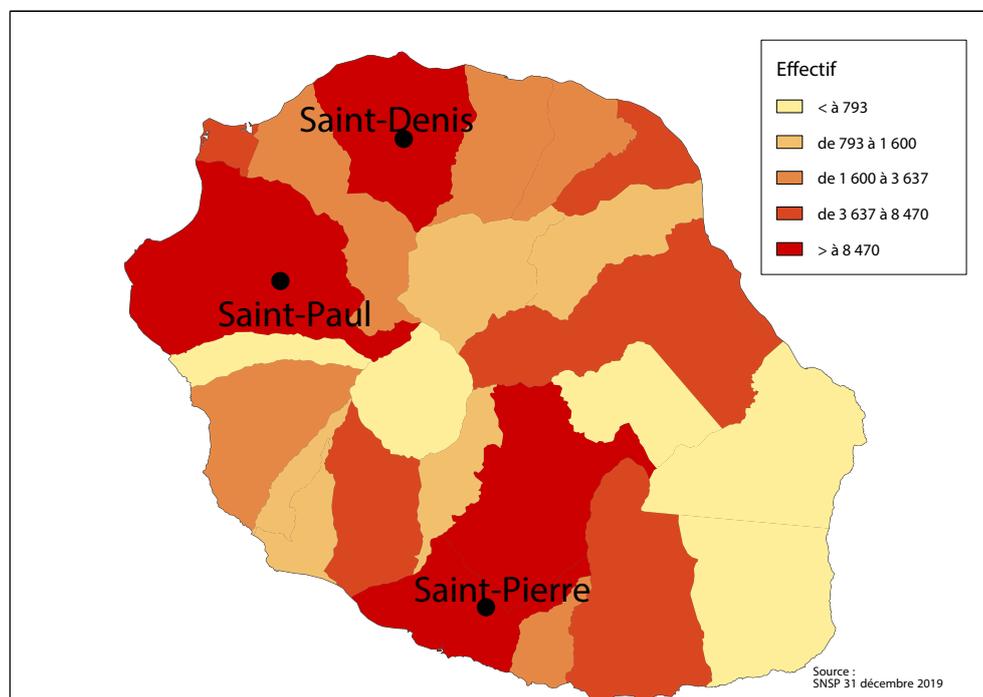
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Denis			
Nombre total de retraités	7 005	9 213	16 218
Retraités percevant un droit direct seul	6 805	6 464	13 269
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	1 002	1 014
Retraités percevant les deux à la fois	188	1 747	1 935
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	14,8%	21,2%	18,4%
Saint-Paul			
Nombre total de retraités	5 066	5 735	10 801
Retraités percevant un droit direct seul	4 910	3 738	8 648
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	855	877
Retraités percevant les deux à la fois	134	1 142	1 276
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	17,4%	21,5%	19,6%
Saint-Pierre			
Nombre total de retraités	4 095	4 912	9 007
Retraités percevant un droit direct seul	3 923	3 342	7 265
Retraités percevant un droit dérivé seul	34	615	649
Retraités percevant les deux à la fois	138	955	1 093
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	16,6%	22,1%	19,6%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.